



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2022
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures, confirmations
et nominations**

Lettre datée du 2 décembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris à propos de la prochaine réunion du Conseil économique et social prévue le 14 décembre 2022, pour laquelle la Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies a proposé, dans une lettre datée du 16 novembre 2022 adressée à la Présidente du Conseil économique et social, que soit examinée sa demande illégale visant à écarter l'Iran de la Commission de la condition de la femme, demande fondée uniquement sur la base de fausses allégations et d'artifices de raisonnement formulés contre mon pays.

Ainsi, les États-Unis tentent encore une fois d'exploiter le système des Nations Unies au profit de leurs intérêts politiques. La République islamique d'Iran a déjà mis en garde contre la politisation et le détournement des organes de l'ONU pour la promotion de certains objectifs politiques, dont la conséquence serait de discréditer à terme le système des Nations Unies.

Vous connaissez l'attitude hostile des États-Unis et leur vaste campagne contre la République islamique d'Iran, notamment leurs pressions économiques et politiques jusqu'au-boutistes, en particulier après leur retrait du Plan d'action global commun en 2018. Cependant, concernant le système des Nations Unies, laisser libre cours à ce type de comportement illégal serait très dangereux pour son intégrité. Outre créer un précédent désastreux qui pourrait avoir d'autres conséquences, cet état de fait irait à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, y compris de son principe fondamental, à savoir l'égalité souveraine de tous les États en matière d'adhésion véritable à tous les forums internationaux ainsi qu'une représentation dans tous les organes internationaux, de manière égale, proportionnelle et basée sur la répartition géographique de toutes les régions du monde. Il s'agit là des piliers fondamentaux, reconnus comme tels, du système des Nations Unies et du multilatéralisme. Quoi qu'il en soit, il n'existe aucun précédent dans la pratique du Conseil consistant à mettre fin à l'adhésion d'un membre élu à une commission technique pour quelque raison que ce soit et aucune disposition du Règlement intérieur du Conseil à cet égard.



À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment, en votre qualité de gardien de la Charte des Nations Unies et compte tenu des responsabilités qui vous y sont conférées, de protéger et de préserver ses principes. À cet effet, il faudra, notamment, empêcher les manœuvres peu constructives et nuisibles des États-Unis, qui pourraient non seulement compromettre la participation active et inclusive de tous les États Membres aux activités de l'ONU, mais entraîner également d'autres conséquences imprévues, comme je l'ai dit plus haut.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil économique et social au titre du point 4 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur et
Représentant permanent
(*Signé*) Amir Saeid **Irvani**
